

# Covid-19. Des tests salivaires déployés dans les écoles

Alors que plusieurs classes des écoles de l'agglomération ont dû fermer suite à des cas positifs au Covid-19 (lire notre édition du 11 février), des tests salivaires vont être proposés dans les établissements scolaires dès jeudi 11 mars.

La Haute autorité de santé souhaite rapidement mettre en place des tests salivaires dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée. La priorité sera toutefois donnée aux écoles primaires, ces tests étant moins intrusifs et donc plus adaptés pour les enfants. Actuellement, dans les collèges et lycées, des tests antigéniques (par voie nasale) sont réalisés.

À Vernon dès cette semaine

Dès jeudi 11 mars, des tests salivaires seront proposés à l'école maternelle Marie-Jo Besset et à l'école primaire François Mitterrand à Vernon. Les directeurs des établissements doivent obtenir au préalable les autorisations des familles. Le personnel de l'école est également concerné par ces tests.

Les prélèvements seront conduits par une équipe composée d'une infirmière scolaire, d'un laborantin et d'un médiateur LAC (Lutte anti Covid) de l'Agence régionale de santé. L'Éducation nationale fournira les équipements de protection individuelle aux équipes, ils seront disponibles en début de semaine dans les écoles.

À Vernon, le laboratoire Bio Eure Seine se chargera des analyses. Les résultats seront livrés sous 24 heures et accessibles aux parents et représentants légaux des élèves. En cas de tests positifs, un 'contact-tracing' sera mis en place. Ces tests salivaires seront progressivement déployés dans les territoires prioritaires, définis par l'Agence régionale de santé (ARS) et la préfecture, en fonction de la progression du virus.

Briser les chaînes de contamination

Ces tests permettront de « **briser les chaînes de contaminations de manière plus précoce dans les milieux scolaires et d'éviter des mesures plus drastiques** » précisent les autorités. En effet, début mars, plusieurs classes des écoles vernonnaises ont dû fermer suite à des cas positifs au Covid-19.

En parallèle, ce nouvel outil de dépistage permettra également d'analyser les taux de circulation du virus en milieu scolaire grâce à un panel composé d'écoles, de collèges et de lycées, de différentes zones du territoire (REP +, centres-villes, zones rurales, public/privé sous contrat...). Des dépistages seront organisés dans ces établissements tous les 15 jours.

Dépistage le 12 mars à Saint-Marcel

Tout comme dans les deux établissements scolaires de Vernon, des tests salivaires vont également avoir lieu à l'école Jule-Ferry de Saint-Marcel ce vendredi 12 mars. Ceux-ci concernent plus de 250 élèves de l'établissement élémentaire ; cependant comme à Vernon, une autorisation parentale est obligatoire pour que l'élève puisse réaliser ce test. « **Une salle va être aménagée et les élèves autorisés à effectuer ces tests le feront classe par classe** » informe Christelle Coudreau, adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse de la commune.

Comme à Vernon c'est le laboratoire Bio Eure Seine qui est en charge des analyses. En plus de l'autorisation parentale, la carte vitale sur laquelle figure le ou les enfants devra être fournie.

Un point sur lequel l'adjointe tient à apporter une précision, la confidentialité des résultats : « **Seul le médecin scolaire aura les informations sur les éventuels cas positifs** ».



À Vernon et Saint-Marcel les tests salivaires débutent ce jeudi et vendredi dans trois établissements. (©Illustration/LD / Actu Lyon)